



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
UTMA-SB/LET221246
Tél : 05 59 80 87 18
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 20 septembre 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de rénovation de berges sur la commune d'Accous.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
le responsable de l'unité quantité / Lit
majeur



Pierre ESCALE

TOYAL EUROPE
USINE DU PONT DE ROY
route de Lescun
64490 ACCOUS